

La sélection

Epreuve écrite d'admissibilité (notée sur 40 points)
Travail écrit sur table de 3h30, ouvert à tous les candidats. Il s'agira de répondre à un Questionnaire à Choix Multiple (noté sur 10 points) et enfin de répondre à 2 questions s'y rapportant (noté sur 20 points).

Cette épreuve doit permettre d'évaluer les capacités de compréhension du candidat, d'écriture, de réflexion, d'organisation de sa pensée, son implication personnelle et son ouverture d'esprit.

Toute note obtenue inférieure à la moyenne est éliminatoire.

En cas de réussite à l'épreuve écrite d'admissibilité, une convocation sera adressée à chaque candidat pour les épreuves orales d'admission où il sera demandé des pièces complémentaires.

Epreuves orales d'admission

Epreuve d'entretien de motivation avec un professionnel d'une durée de 30 minutes maximum (notée sur 20 points)

Entretien oral à partir de la lettre de motivation d'une à deux pages produite présentée et commentée à un examinateur professionnel. Cette lettre sera accompagnée de tout justificatif d'expérience permettant d'illustrer l'intérêt porté par le candidat à des publics en difficultés, à un engagement citoyen, associatif, humanitaire...

Les critères retenus pour cette épreuve sont : la présentation de l'écrit, la richesse de l'engagement et des expériences antérieures, la motivation pour le métier, la motivation pour la formation et les attentes, une organisation pensée de la formation.

Epreuve de groupe (notée sur 20 points)

Epreuve de 1h20 qui permettra d'évaluer les capacités d'adaptation, de travail en équipe, de prise de responsabilité et d'initiative au travers d'une activité collective organisée à partir d'une consigne donnée.

Le total des deux notes est éliminatoire s'il est inférieur à la moyenne (<20/40). Après réunion de la commission de sélection, les candidats admis seront ceux qui, dans la limite du quota fixé par la Région, auront obtenu le maximum de points.

Domaines d'activité

Les domaines et secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés.

On compte plus de 39000 assistants de service social employés par les collectivités locales (départements et communes) ; l'Etat (Ministère de la Cohésion Sociale, de l'Education Nationale, de la Justice ...); des établissements publics (hôpitaux) ; les organismes de protection sociale (CAF, MSA ...); des entreprises industrielles et commerciales privées ou publiques, des associations du secteur sanitaire et social.

La validation des Acquis de l'Expérience

Le diplôme est également accessible par la voie de la VAE :

- Il faut justifier de 3 ans d'expérience en équivalent temps plein sur les 10 dernières années dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme.

Le dossier est à retirer à

**ASP Délégation VAE
Service recevabilité
15 rue Léon Walras
Cs 70902
87107 LIMOGES cedex 1**

Téléphone : 0810 01 710



Assistant de Service Social

**Diplôme de niveau III
Formation sur 3 ans**

IFME 2117 chemin du Bachas – 30000 Nîmes
Tel : 04 66 68 99 60 – Fax : 04 66 68 99 61
Mail : contact@ifme.fr – www.ifme.fr
N° siret : 42265862500047
N° agrément FC : 91300251330



Le métier

L'assistant de service social mène des interventions sociales individuelles ou collectives, par une approche globale, avec les personnes, les familles, les groupes en vue :

- D'améliorer leurs conditions de vie sur les plans social, éducatif, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;
- De développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ;
- De mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

A partir d'une analyse globale et multi-référentielle de la situation des personnes, familles ou groupe, il procède à l'élaboration d'un diagnostic social et d'un plan d'action d'intervention conclus avec la participation des intéressés.

Il contribue aux actions de préventions, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants

Conditions d'admission

La formation est ouverte aux candidats remplissant l'une des conditions suivantes :

Soit être titulaire :

- Du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
 - De l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
 - Du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;
 - D'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV ;
- D'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Soit avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau organisé par la DRJSCS permettant l'accès aux formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé.

Les études : durée et contenu

La formation est dispensée en alternance en 3 ans. Elle comprend 1740 h de formation théorique et 12 mois de formation pratique (stage) en formation initiale. L'Enseignement théorique se répartit en 4 Domaines de Compétences (DC) et 8 unités de Formation (DF) : Théories et pratiques de l'intervention en service social, philosophie de l'action et éthique, droit, législation et politiques sociales, anthropologie et ethnologie, sciences de l'éducation et communication, économie et démographie, santé.

Des dispenses de formation théorique ou pratique peuvent être accordées suivant les diplômes et l'expérience professionnelle des candidats.

Aptitudes et Profil requis

Ce métier nécessite :

- Une bonne culture générale,
- Un intérêt pour les problèmes humains et sociaux
- Une aptitude aux relations et à la communication,
- Un bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles ou complexes.